

Démocratie locale

REF : DDLPV2013012

Signataire : ACD/OP

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : **Grille tarifaire de la salle de spectacle l'Embarcadère pour la saison 2013/2014**

EXPOSE :

Cet automne la Ville d'Aubervilliers inaugure un nouvel équipement dédié aux pratiques artistiques : musique, danse, théâtre, arts du cirque, humour... Ce nouvel équipement réunira le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve (CRR 93) et une nouvelle salle de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 1 000 personnes : l'Embarcadère (une des plus grandes salles de la région parisienne).

Par le choix d'une architecture de verre, la Ville fait le pari d'une porosité entre les pratiques artistiques et la programmation culturelle ancrée sur le territoire. C'est pourquoi l'appropriation par les habitants de ce nouvel espace culturel est au cœur du projet.

La programmation de l'Embarcadère entend proposer une saison culturelle ambitieuse et diversifiée, accessible à tous. Elle s'articulera autour de l'actualité nationale et internationale, mais aussi autour des acteurs culturels implantés sur le territoire séquanodionysien et francilien (Festival Banlieues Bleues, Festival Villes des Musiques du Monde...).

Situés en plein centre-ville, l'Embarcadère, le CRR 93, le Théâtre de la Commune, le cinéma Le Studio et la Médiathèque Saint-John Perse constitueront ainsi le futur pôle culturel de la Ville.

L'Embarcadère doit s'appuyer sur un modèle économique innovant, avec un très fort dynamisme des ressources propres. Le premier gisement de recettes est celui de la billetterie, qui contribuera à la maîtrise du solde déficitaire global de la structure.

Au-delà, les contraintes budgétaires de la ville et spécifiquement le cadrage budgétaire 2014, font de la réflexion sur la grille tarifaire de l'Embarcadère une problématique centrale. Au croisement, se trouve le triple défi d'une fréquentation importante, avec un ancrage local fort, une maîtrise des coûts et les leviers financiers pour un développement de la salle (économique, RH et artistique notamment).

L'enjeu, à travers la proposition tarifaire, est de favoriser l'autonomie financière de l'établissement sans créer d'effet d'éviction sur les publics, dont les ressources financières sont limitées.

Concernant l'activité de diffusion de spectacles, la grille tarifaire proposée ci-dessous a été ainsi établie sur la base des éléments suivants .

Les objectifs de politique culturelle et l’ancrage du projet sur le territoire :

- la politique culturelle de Ville, encourageant à l’accès à la culture pour tous, nécessite de fixer des tarifs accessibles aux habitants d’Aubervilliers en tenant compte de leurs ressources,
- l’ancrage local recherché passe par la fidélisation des publics : pour cela, les prix proposés devront permettre aux publics de revenir, tout au long de la saison.

La cohérence sur le marché des salles de spectacles et plus spécifiquement du secteur musical :

- la notoriété des projets artistiques accueillis n’autorise pas des tarifs en décrochage avec la qualité des projets offerts à la population et les coûts générés,
- les politiques tarifaires régissant les autres salles de spectacles de la région Ile-de-France accueillant le même type de programmation (l’objectif étant de rester compétitif sur un même type d’offre) se situent dans l’étiage de la proposition aujourd’hui soumise au conseil municipal.

Les objectifs financiers propres à la Ville :

- la lettre de cadrage pour l’exercice budgétaire 2014 fixe un objectif de +2% à atteindre sur les recettes de la Ville,
- l’objectif d’une trajectoire financière maîtrisée de l’Embarcadère nécessite de s’approcher au plus près de l’équilibre entre les charges artistiques et les recettes générées par les spectacles,
- les aides à la diffusion des collectivités, sociétés civiles (SACEM, CNV...) pourront être sollicitées par l’Embarcadère sur la base de critères précis d’éligibilité,
- les recettes de billetterie seront complétées par des recettes annexes, telles que le bar, le mécénat et les locations.

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Pass
	Tête d'affiche	Tous spectacles	Découverte	Jeune Public	3 spectacles
Tarif Plein	25	20	15	8	50
Tarif Réduit (1)	20	15	10		40
Tarif Réduit (2)	15	10	5		30
Abonnement (3)	30				

(1) - 26 ans, étudiants, groupes +10, abonnés, élèves CRR, seniors

(2) - 16 ans, bénéficiaires des minima sociaux

(3) abonnement > tarif réduit

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2013012

Signataire : ACD/OP

OBJET : Grille tarifaire de la salle de spectacle l'Embarcadère pour la saison 2013/2014

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités locales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte : les tarifs des spectacles proposés dans la salle de spectacle L'EMBARCADERE pour la saison 2013/2014

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D	Pass
	Tête d'affiche	Tous spectacles	Découverte	Jeune Public	3 spectacles
Tarif Plein	25	20	15	8	50
Tarif Réduit (1)	20	15	10		40
Tarif Réduit (2)	15	10	5		30
Abonnement (3)	30				

(1) - 26 ans, étudiants, groupes +10, abonnés, élèves CRR, seniors

(2) - 16 ans, bénéficiaires des minima sociaux

(3) abonnement > tarif réduit

Le Maire
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire
Jacques SALVATOR